



Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24)

Le mardi 9 mai 2017

Téléphone : 05.53.24.95.19

Madame, Monsieur,

Objet : Transfert de compétences

Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (CCBDP)

Régie des eaux de la Dordogne

Madame, Monsieur,

Les évolutions règlementaires liées à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) entraînent des transferts de compétences entre les collectivités (Communes, Communauté de Communes, Syndicats...).

Les compétences **assainissement** et **assainissement non collectif** sont depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 exercées par la **Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord** sur l'ensemble de son territoire.

La Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord s'appuie sur la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE 24) basée à Lalinde pour facturer les services d'assainissement.

**Pour toute question relative à votre facture d'assainissement et son règlement, vous devrez vous adresser à la Régie des Eaux de la Dordogne (RDE 24) – Av Jean Moulin -24 150 Lalinde.**

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h20 et le vendredi de 8h30 à 12h. Nous sommes joignables au 05.53.24.95.19.

Nous vous offrons de multiples moyens de paiement tels que :

- le prélèvement automatique,
- la mensualisation,
- le chèque,
- la carte bancaire,
- le liquide.

Si vous souhaitez mettre en place la **mensualisation** de votre facture ou un **prélèvement automatique**, il vous suffit de nous envoyer votre RIB avec l'objet de la demande. Vous pouvez renoncer à ce service par un simple appel téléphonique.

Veillez croire, Madame, Monsieur, au dévouement de nos équipes,

Le Président,